

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES

DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 23 JUIN 2023

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance,

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Communautaire du 8 juin 2020, portant délégation de pouvoir au Président, visée en Préfecture le 15 juin 2020 ;
- Vu l'article R2123 du Code de la commande publique ;
- Considérant le besoin de faire appel ponctuellement à un prestataire pour exploiter une double ligne de bus urbaine du réseau l'Agglo en Bus sur la Commune de Gap en raison d'une pénurie de conducteurs ;
- Vu la mise en concurrence effectuée pour assurer cette prestation supplétive aux marchés de transports de la collectivité afin de répondre à un besoin provisoire et temporaire de la régie des transports ;
- Considérant qu'à l'issue de la consultation lancée, la proposition présentée par la société SCAL est apparue comme la plus économiquement et qualitativement satisfaisante ;

DECIDE

Article 1 :

Il est conclu un marché à procédure adaptée à bons de commande, pour une période d'affrètement court du lundi 03/07/2023 au samedi 02/09/2023 (52 jours) avec possibilité de reconduction éventuelle pour une deuxième période jusqu'au samedi 18 novembre (58 jours) avec la société SCAL, cours Ladoucette 05000 GAP.

Article 2 :

Le présent accord-cadre à bons de commande se décompose ainsi :

Coût à la journée du service : 790,00 € HT
Coût pour la 1ère période : 41 080,00 € HT
Coût pour la 2ème période : 45 820,00 € HT
Coût total des 2 périodes : 86 900,00 € HT

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des transports, article 6283.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général Délégué à la Mobilité sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 23 juin 2023

Le Président



Roger DIDIER



Transmis en Préfecture le : 29/06/2023
Publié ou notifié le : 29/06/2023

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CA GAP (05)
Utilisateur : ACTES AGGLO

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **D2023_06_45**
Objet : **Marché pour l'exploitation d'une double ligne urbaine 7 et 9 du réseau L'Agglo en Bus**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2023-06-23 00:00:00+02
Nature de l'acte : Actes individuels
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 1.1 - Marchés publics
Identifiant unique : 005-200067825-20230623-D2023_06_45-AI
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-200067825-20230623-D2023_06_45-AI-1-1_0.xml	text/xml	909 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_3358.pdf Nom métier : 99_AI-005-200067825-20230623-D2023_06_45-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	92.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	29 juin 2023 à 11h45min07s	Dépôt initial
En attente de transmission	29 juin 2023 à 11h45min59s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	29 juin 2023 à 11h48min02s	Transmis au MI
Acquittement reçu	29 juin 2023 à 11h48min11s	Reçu par le MI le 2023-06-29

